

UN PROJET ÉDUCATIF FORT QUI S'APPUIE SUR LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

PAGE 1/3



L'apprentissage de la vie en société, et d'abord l'accueil inclusif, sur les bases définies par notre démocratie, est notre objectif fondamental.

Ce projet éducatif « Accueil Collectif de Mineurs » s'appuie sur le projet fédéral PEP :

« Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyens ».

Les PEP, plus de cent ans d'expérience dans l'organisation d'Accueils Collectifs de Mineurs.

Dès 1920, les PEP défendent le droit aux vacances et organisent leurs premières colonies de vacances pour « redonner la santé aux petits citoyens ». Ils reçoivent l'agrément vacances en 1945.

Depuis, les PEP continuent d'innover, d'expérimenter et d'évoluer pour répondre aux attentes et aux besoins. Aujourd'hui, **avec plus de 100 ans d'expérience** dans l'organisation d'accueils collectifs pour les enfants et adolescents, l'offre PEP est reconnue et appréciée de nombreuses familles, de nombreux Comités sociaux et économiques (CSE) et de collectivités territoriales.



Les PEP Lor'Est sont engagés pour le droit et l'accès

DE TOUS

à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.

SOLIDARITÉ

LAÏCITÉ

CITOYENNETÉ

ÉGALITÉ

Association reconnue d'utilité publique, détentrice de l'agrément Éducation Nationale, éducation populaire mais aussi de l'agrément tourisme, les PEP défendent ces 4 valeurs fondamentales.

Une expérience collective qui aide à grandir

- Des accueils de vacances éducatifs, des accueils de loisirs et des classes de découvertes
- Des accueils en France et à l'international pour tous
- Des accueils qui répondent aux besoins des jeunes et aux attentes de leur famille
- Des accueils adaptés à des besoins particuliers

Des objectifs clairs :

L'association des PEP Lor'Est est porteuse de 2 valeurs fondamentales, la solidarité et la laïcité, qui contribuent au « vivre ensemble ».

- Apprendre à vivre ensemble, à être solidaire
- Être acteur de ses vacances et de ses loisirs au sein d'un collectif
- S'enrichir en découvrant de nouvelles expériences de nouvelles cultures, de nouvelles personnes...
- Favoriser l'accès de tous aux différents domaines d'activités
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et la responsabilisation individuelle et sociale de chaque enfant
- Vivre ailleurs pour devenir plus autonome
- Favoriser l'épanouissement et le plaisir
- Garantir un cadre assurant la sécurité morale physique et affective de tous, le respect de soi et des biens communs ainsi que de l'environnement.

Des effets attendus

Ces objectifs traduisent notre ambition de plus-value éducative :

- La reconnaissance du droit à la différence
- Le respect de la personne, de sa liberté de conscience, de ses caractéristiques physiques
- Le développement de l'esprit d'initiative et de l'esprit de création
- Le développement de l'autonomie, des responsabilités individuelles et sociales, mais également de la coopération pour un mieux-être collectif
- Le développement de l'esprit critique, visant à former les citoyens de demain dans une société plus solidaire

Un ancrage territorial respectueux de l'environnement

Les accueils font partie intégrante des politiques locales en direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

Les PEP s'inscrivent dans une démarche qui favorise le respect de l'environnement et participe activement à la transition écologique.

La famille au cœur de chaque projet

La pleine participation des familles doit être favorisée lors de chaque étape de l'accueil c'est-à-dire avant, pendant et après en veillant à une communication adaptée et à un usage responsable des outils numériques.

Le respect des droits des enfants.

Nos Accueils Collectifs de Mineurs respectent la Convention internationale des droits de l'enfant.

Les équipes PEP veillent ainsi à ce que l'enfant :

- ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (*article 31 de la Convention*)
- ait droit à la liberté d'expression qui comprend la liberté de rechercher, recevoir, produire l'information, à la liberté d'association et à la liberté de réunion (*articles 13 et 15 de la Convention*)
- soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (*article 19 de la Convention*)

Les PEP militent pour que la prise de parole des enfants et des jeunes soit favorisée et institutionnalisée, avec par exemple, la création de conseils d'enfants.

Pour l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers, les PEP s'engagent :

- à favoriser des lieux de vacances et de loisirs inclusifs en leur donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer, avec les autres enfants ou jeunes, à l'ensemble des temps de vie.
- à faire en sorte que les enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers soient accueillis dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité.
- à assurer aux membres des équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants ou jeunes.
- à informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- à faciliter l'obtention des aides financières.

Un projet partagé avec les équipes

Responsable pédagogique de l'équipe, le directeur est acteur et garant du bon déroulement de l'accueil pour tous les enfants ou adolescents. Les adjoints de direction sont associés aux responsabilités énumérées précédemment.

- En fonction du nombre de jeunes reçus, **le directeur** peut être assisté par un ou plusieurs adjoints capables de le remplacer en cas d'absence.
- **Les animateurs** sont associés à l'élaboration du projet pédagogique au sein de l'équipe. Ils mettent en place le projet d'animation et sont attentifs à la sécurité physique, morale et affective des mineurs qui leur sont confiés.
- **Les personnels de service** font eux aussi partie intégrante de l'équipe éducative au plus près des besoins des enfants et des jeunes dans le cadre de leurs fonctions.

Tous les partenaires et intervenants doivent être partie prenante de ce projet éducatif et s'impliquer dans sa mise en œuvre. Il appartient donc aux équipes éducatives de développer ces objectifs dans le cadre du projet pédagogique adapté à leur site.

Pour les PEP, l'ensemble des temps éducatifs est complémentaire, le jeune étant au cœur de chaque projet en tant qu'acteur de son parcours de vie.